

# PROGRAMMATION

# EMPLOI INSERTION

# CAHIER DES CHARGES

# 2005

## SOMMAIRE

Fiche Technique 1 : Action REFERENT DE PARCOURS ..... page 4

### ACTIONS D'ETAPE

Fiche Technique 2 : Accueil – Diagnostic page 13

Fiche Technique 3 : Mobilisation et dynamisation des personnes page 15

Fiche Technique 4 : Mise en situation de travail page 16

Fiche Technique 5 : Accès à la formation page 20

Fiche Technique 6 : Intégration et maintien dans l'emploi page 21

Fiche Technique 7 : Actions complémentaires page 22

# FICHES TECHNIQUES

# DE PROGRAMMATION

# 2005

## *FICHE 1*

**Action de Référent de Parcours**  
**CAHIER DES CHARGES COMMUN 2005**  
**PLIE Lyon**  
**PLIE Rhône Sud Insertion**  
**PLIE Sud-Ouest Lyonnais**  
**PLIE UNI-EST**

Sommaire

**PREAMBULE**

**1. CADRE GENERAL DE L'ACTION DE REFERENT DE PARCOURS**

**2. LES MODALITES OPERATOIRES**

**3. LES MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS**

**4. LA VERIFICATION DU SERVICE FAIT**

**5. LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

**ANNEXE**

## Préambule

Les P.L.I.E. sont l'expression d'une volonté politique locale, partagée par différents acteurs (communes ou regroupements de communes, départements, régions, État), d'agir de manière concertée sur un territoire, afin de construire des parcours de retour à l'emploi pour des populations en grandes difficultés économiques et sociales.

La circulaire du Ministère de l'emploi et de la Solidarité du 21 décembre 1999 relative au développement des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi les définit comme suit :

*"Les P.L.I.E. constituent un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Plates-formes de coordination, les P.L.I.E. mobilisent pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs intervenant avec l'Etat et le Service Public de l'emploi, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations...)".*

### LE P.L.I.E. COMME OUTIL DE GESTION DE PARCOURS

Selon cette seconde approche, les Plans visent à **améliorer l'accès à l'emploi** des femmes et des hommes confrontés à une **exclusion durable du marché du travail**, résultant d'une **accumulation de difficultés sociales, économiques et professionnelles**.

Conformément à la circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 (extrait page 2) :

*"Cette démarche partenariale, accompagnée et soutenue par l'État, est destinée à renforcer, dans un territoire donné, par une bonne coordination et par la **mobilisation de moyens supplémentaires**, la cohérence et l'efficacité des diverses politiques d'insertion. Elle doit permettre d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché de l'emploi, résultat d'une accumulation de difficultés professionnelles et sociales liées à un faible niveau de qualification, à la situation familiale, à l'âge, au logement, à la santé ou encore à la marginalisation sociale."*

Le P.L.I.E. est donc un Plan d'action au service de l'insertion et de l'emploi de certains publics en recherche d'emploi. Ainsi, les personnes éligibles au P.L.I.E. auront en commun de :

- résider sur le territoire des communes qui composent le PLIE
- avoir besoin d'un accompagnement renforcé pour leur recherche d'emploi
- cumuler des difficultés professionnelles et sociales, selon un diagnostic partagé entre prescripteur et référent de parcours
- souhaiter s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle, en étant **inscrites ou non à l'ANPE**

Il n'y a donc pas d'approche statutaire pour bénéficier d'un accompagnement PLIE, mais seront concernées les personnes ciblées dans les protocoles d'accord des PLIE.

## PLUS VALUE ATTENDUES

- Améliorer la qualité des accompagnements faits par des référents et des opérateurs d'étapes.
- Augmenter la mise en étape des bénéficiaires en développant des actions "nouvelles", différentes et adaptées à la situation des personnes et au nouveau contexte de l'emploi.
- Agir sur le potentiel de l'offre et le développement de la formation et de l'emploi.

## 1. LE CADRE GENERAL DE L'ACTIVITE REFERENT DE PARCOURS

### La mission

La mission de référent de parcours se construit dans le contexte global du champ de l'insertion sociale et professionnelle et plus particulièrement des dispositifs ou programmes qui le formalisent.

Cette mission repose essentiellement sur l'accompagnement et le suivi ; cela présuppose l'instauration d'une relation de confiance, la capacité à appréhender la situation des personnes dans leur globalité, à mobiliser des mesures et dispositifs pour prendre en compte les besoins de la personne, à construire et suivre des parcours d'insertion.

Cela induit, d'une manière générale, une inscription effective de la mission dans l'environnement et la réalité socio-économique. Elle se développe selon les caractéristiques du territoire et :

- les problématiques et potentiels des publics,
- le tissu socio-économique,
- la structuration du champ de l'insertion : dispositifs existants et programmation correspondantes (structure de l'offre d'insertion), modalités opératoires des différents partenaires de l'insertion.

Le référent de parcours s'appuie sur les outils existants du territoire, pour mettre en étape le bénéficiaire.

**L'itinéraire de la personne se concrétise par son engagement dans des étapes (définies avec elle)**, qui sont des actions ponctuelles concourant à la réalisation de son projet. Chaque action revêt un objectif spécifique à atteindre. La notion d'étape est importante car chacune d'entre elles doit permettre la réalisation d'objectifs intermédiaires concourant à la réalisation du projet global d'insertion. Une étape est proposée par le référent de parcours en accord avec le bénéficiaire.

La mission comporte une obligation de réserve concernant les informations données en confidentialité par les bénéficiaires. Les éléments transmis aux partenaires sont soumis à l'accord de la personne intéressée.

### Principes généraux

**Le parcours, défini comme la mobilisation de moyens et de ressources coordonnées et concertées avec la personne et son environnement, constitue le support permettant d'atteindre un objectif socio-professionnel. Le parcours se construit à partir de la problématique d'insertion globale de la personne engagée dans ce processus et en accord avec elle.**

Co-responsable du parcours avec le bénéficiaire, sous la forme d'un engagement, le référent de parcours construit et met en œuvre avec la personne le parcours pertinent au regard des objectifs fixés d'insertion. Il est, pour ce faire, chargé d'engager un ensemble d'interventions pour assurer le bon déroulement du parcours. Ces interventions se structurent autour de trois notions :

- ☒ le positionnement du bénéficiaire
- ☒ l'accompagnement
- ☒ le suivi

#### *☒ Le positionnement du bénéficiaire*

Il s'agit de la phase de diagnostic, de vérification par le référent de parcours de l'adhésion de la personne à l'accompagnement PLIE et du travail administratif lié à l'intégration de la personne dans le parcours PLIE.

#### *☒ L'accompagnement individuel*

Il s'agit d'établir une relation avec la personne facilitant l'accès aux droits, assurant une véritable médiation entre elle et son environnement.

Il s'agit d'une relation d'écoute et de proposition qui est centrée sur la personne. Il s'agit de permettre à la personne d'évaluer ses atouts et ses faiblesses et de l'aider à faire ses propres choix.

Pour engager cette relation d'aide, qui accompagne le processus, il s'agit d'être en soutien à la personne pendant cette relation.

□ *Le suivi*

Il s'agit d'assurer une "veille active" dans l'engagement des étapes d'insertion. Dans ce cadre, le référent se situe en observation des réalisations et dans leur analyse, débouchant sur des propositions d'orientations ultérieures. Il construit des modes de collaboration avec les autres acteurs en tenant compte de leur champ d'intervention (santé, social, logement, prévention, formation, emploi, ...). **IL RESTITUE LES INFORMATIONS UTILES A CHAQUE PARTENAIRE TOUT AU LONG DU PARCOURS.**

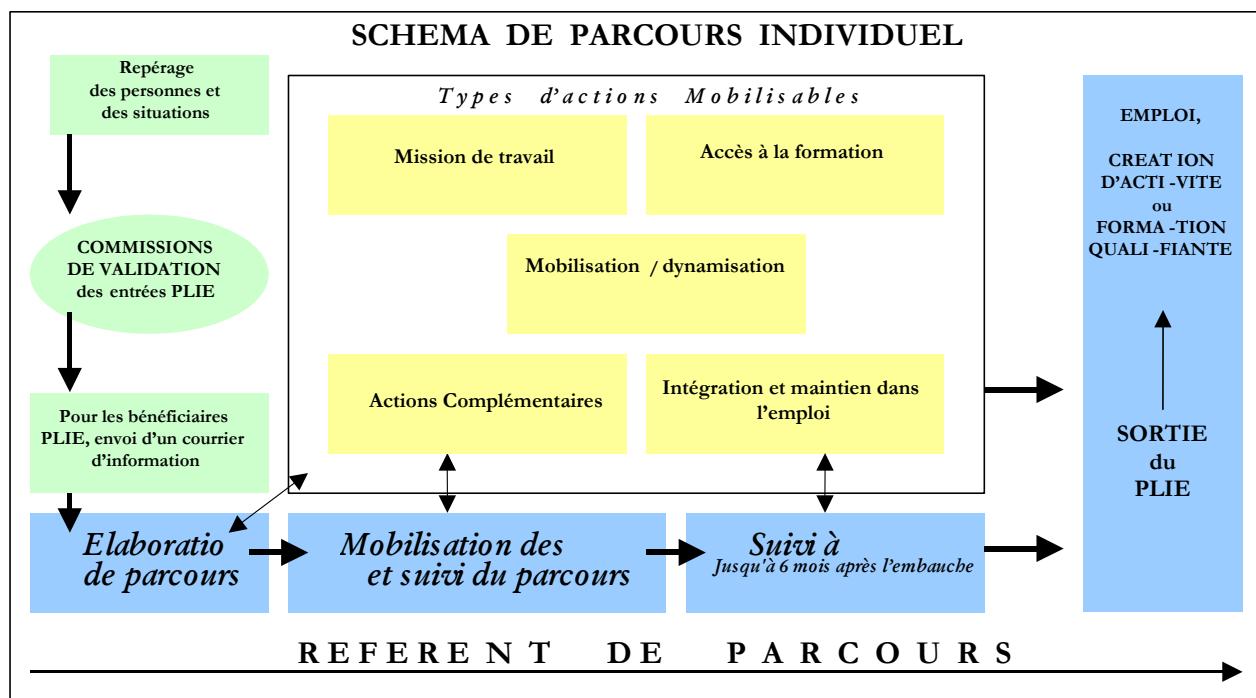
Les interventions relatives à l'accompagnement et au suivi des parcours **mobilisent** :

- **la personne** en parcours, par une implication active,
- **le référent de parcours**, formé aux démarches, méthodes et outils de l'insertion socioprofessionnelle,
- **l'ensemble des ressources locales** intervenant dans le champ de l'insertion et de l'emploi afin de constituer le réseau des personnes ressources et les actions d'étapes de parcours,
- **l'opérateur d'étape** pour des mises en action et une évaluation partagée de l'atteinte des objectifs intermédiaires.

L'activité de référent de parcours intègre un certain nombre de tâches administratives : constitution et alimentation de dossiers de suivi, saisie informatique à partir de logiciels, gestion de démarches administratives, planification d'activités. Ces activités administratives font pleinement partie de la mission.

□ Plus-value recherchée dans le cadre d'un accompagnement PLIE

- Maintenir les bénéficiaires dans une dynamique de progression tout au long d'un parcours.
- Réduire et optimiser les temps d'attente entre deux étapes du parcours.
- Identifier les besoins de préparation du public pour favoriser son accès à l'emploi : faciliter notamment l'adaptation à un poste de travail par une intervention en amont en matière d'accès au poste et à la qualification.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs concourant à un parcours d'insertion socio-professionnel.
- Engager et mettre en œuvre des outils permettant de mesurer la progression des personnes dans leur démarche d'insertion professionnelle.



## 2. LES MODALITES OPERATOIRES

Les modalités de réalisation de la mission de référent de parcours sont constituées de sept types d'interventions qui concernent :

- le positionnement de la personne dans un parcours PLIE,
- l'engagement de la démarche d'accompagnement de la personne,
- l'élaboration ou la validation du projet professionnel / l'établissement des actions à engager en vue de la réalisation du projet professionnel,
- l'évaluation partagée de l'avancement du projet et des actions engagées,
- le suivi du parcours,
- le suivi de l'action,
- le suivi dans l'emploi.

**La mission d'un référent de parcours sera décomposée en trois temps :**

- **Le temps d'entretien (de face à face)**
- **Le temps passerelle (le référent travaille sur le parcours du bénéficiaire avec d'autres professionnels de l'insertion en présence ou non du bénéficiaire : bilan tripartite, réunions, comités de suivi, ...)**
- **Le temps de suivi administratif global (statistiques, états de situation, ...)**

⇒ Les trois temps nécessaires à la réalisation de la mission de référent de parcours sont présentés ci-après au regard de leurs objectifs et des acteurs impliqués :

### 1. Le temps d'entretien (il a lieu une fois tous les 15 jours en moyenne)

#### L'engagement de la démarche d'accompagnement

Objectifs

Mesure des atouts et des faiblesses de la situation

Conduite d'une démarche permettant à la personne d'analyser et de diagnostiquer ses besoins et ses ressources

Les acteurs

Bénéficiaire du PLIE

Référent de parcours

Fréquence

A l'engagement du parcours et lors des renégociations du projet

#### L'élaboration ou la validation du projet professionnel

Objectif

Elaborer le projet et construire les étapes du parcours en tenant compte de l'environnement socio-économique de la personne

Les acteurs

Bénéficiaire du PLIE

Référent de parcours

Fréquence

Suite à l'engagement de la démarche

Tout au long du déroulement du parcours, y compris au cours des étapes intermédiaires

#### L'évaluation partagée de l'avancement du projet et des actions engagées

Objectifs

Mesurer les effets produits par l'engagement des différentes étapes et/ou démarches réalisées.

Les acteurs

Bénéficiaire du PLIE

Référent de parcours

Fréquence

Lors de périodes intermédiaires, à chaque fin d'étape

### Le suivi du parcours

#### Objectifs

Continuer à construire et à réajuster les étapes nécessaires pour permettre l'accès à l'emploi durable  
Assurer l'aide à la recherche d'emploi avec le bénéficiaire

#### Les acteurs

Bénéficiaire du PLIE

Référent de parcours

#### Fréquence

Tout au long du parcours (un contact tous les 15 jours minimum en moyenne) lors de périodes intermédiaires et à chaque fin d'étape

### Le suivi dans l'emploi

#### Objectifs

Maintenir à l'emploi le bénéficiaire

Le suivi dans l'emploi, le suivi de la personne durant les 6 premiers mois dans l'emploi classique, sera effectué par le référent de parcours, sauf dans le cas d'une étape d'intégration et de maintien dans l'emploi (étape spécifique PLIE, PADE, ...).

## 2. Le temps passerelle

### Présentation de la personne pour permettre l'entrée dans le dispositif PLIE

#### Objectifs

Rédiger les documents qui permettent la présentation des personnes

Etre présent aux instances (ou s'assurer que l'on est représenté) qui permettent la validation des futurs bénéficiaires PLIE

#### Fréquence

1 fois par mois

### Travail sur le parcours du bénéficiaire

#### Objectifs

Permettre au référent de parcours de travailler sur le dossier du bénéficiaire sans la présence de celui-ci (recherche de formation, positionnement sur des étapes, contact avec des professionnels pour résoudre des problématiques propres au bénéficiaires (logement, santé, ...)

Assurer un lien privilégié avec l'ensemble des acteurs du tissu socio-professionnel, soit en le développant en interne, soit en s'appuyant sur des étapes externes lorsqu'elles existent

Participation aux instances partenariales

### Optimisation des étapes faites par le bénéficiaire

#### Objectif

Prendre contact régulièrement et rencontrer les opérateurs d'étape pour des bilans tripartites, ce qui permet l'échange d'informations et d'optimiser ce qui s'est passé pendant l'étape dans le cadre du parcours PLIE

#### Les acteurs

Bénéficiaire du PLIE (suivant la nature des échanges)

Référent de parcours

Opérateur d'étape

## 3. Le temps de travail administratif global

#### Objectifs

Formaliser les éléments permettant de présenter l'activité et le travail réalisé dans le cadre de l'accompagnement PLIE : remontés mensuelles des informations concernant le parcours des bénéficiaires, soit par saisie informatique directe, soit par l'envoi des outils de suivi, ...

Assurer les remontées d'attestation de dépenses trois fois par an

Transmettre les bilans qualitatifs et bilans financiers sur les actions réalisées

Participer à l'animation du réseau PLIE (réunions, remontées d'informations de terrain concernant le public, ...)

### 3. LES MODALITES DE REPONSE DE L'APPEL A PROJETS

La démarche ainsi définie suppose des interventions structurées autour d'interventions formalisées.

Ainsi, les modalités opératoires (*pour exemple tableau ci-joint*) pour chaque activité (intervention), doivent être déclinées par les structures se positionnant sur cet appel à projets, sur les points suivants :

- la méthode
- support/outils
- partenaires mobilisés

L'examen des réponses à l'appel à projets s'établira au regard :

De la pertinence des méthodes et outils proposés pour la réalisation de la mission d'accompagnement de parcours.

Des critères suivants :

- Expérience de la structure dans le domaine (projet social de la structure)
- Expérience du professionnel mandaté pour la réalisation de la mission de référent de parcours (CV)
- Réseaux et partenariats mobilisables par le professionnel dans le cadre des accompagnements dans les domaines de : la santé, la prévention, les conduites addictives et à risques, le logement, le droit de la famille et des migrants, la formation, l'emploi, ...
- Les moyens humains et matériels complémentaires mis à disposition du référent de parcours (internet, ordinateurs, locaux, ...)

De plus, le porteur de projet devra mettre en œuvre une méthode permettant de rendre compte des indicateurs suivants

#### Quantitatifs

- Montée en charge
- Nombre de positionnements sur des étapes
- Nombre d'étapes réalisées (mise en situation de travail, mobilisation, formation, intégration à l'emploi)
- Nombre de sorties positives (caractéristiques des sorties positives)
- Nombre de ruptures (caractéristiques des ruptures)
- Ratio nombre d'entretiens par personne/mois

#### Qualitatifs

- Evolution du public PLIE sur l'année écoulée (problématique des personnes, nature des demandes, etc.)
- Evolution des relations partenariales entre les partenaires PLIE (particulièrement les opérateurs d'étapes)
- Identification d'étapes répondant à un besoin du public
  - Etapes déjà financées
  - Etapes non financées

### 4. LA VERIFICATION DU SERVICE FAIT

Tout conventionnement donne lieu à la mise en œuvre d'une procédure de vérification de service fait qui consiste à vérifier la conformité de la mise en œuvre de l'action avec le cahier des charges, la vérification sera faite notamment au regard du tableau de synthèse des modalités opératoires et des dépenses liées à la réalisation de l'action.

## 5. DOCUMENTS OBLIGATOIRES

### ➔ DOCUMENT D'INFORMATION AU BENEFICIAIRE

Il est obligatoire d'informer le bénéficiaire de son entrée dans le dispositif PLIE (contrat d'engagement - obligatoire pour les opérateurs du PLIE Uni Est – et/ou lettre d'information, plaquette,... pour les opérateurs des autres PLIE ) ainsi que de la participation du FSE dans le financement des actions du PLIE.

### ➔ JUSTIFICATION

Tout entretien avec le référent de parcours doit être formalisé et justifiable (feuille d'émargement (obligatoire pour les opérateurs du PLIE Uni Est), dossier papier, base de données informatique (PLIE de Lyon),...).

## ANNEXE

Fiche de présentation réponse à l'appel à projet 2005 « Référent de parcours »

SUIVI DE L'ACTION	OBJECTIF	QUI	FREQUENCE	COMMENT	SUPPORT	PARTENAIRES	
	<b>Après une phase d'accueil.</b> <b>Engagement de la démarche d'accompagnement.</b> <b>Analyse de la demande et des besoins.</b>	Mesure des atouts et des faiblesses de la situation. Conduite d'une démarche permettant à la personne d'analyser et de diagnostiquer ses besoins et ses ressources.	Bénéficiaire du PLIE  Référent de parcours	A l'engagement du parcours et lors des renégociations du projet.	Après avoir établi un climat de confiance, le référent constitue ou complète un dossier (de suivi) et renseigne les différents documents liés à l'accueil. Il fait expliciter la demande, les besoins et les expériences antérieures.	Signature d'un contrat d'engagement avec le bénéficiaire. Entretien individuel. Mise en situation. <b>Elaboration du document de contractualisation.</b> Dossier du bénéficiaire	Prescripteurs socio-professionnels
	<b>Le projet</b>	Elaborer le projet et construire les étapes du parcours en tenant compte de l'environnement socio-économique de la personne.	Bénéficiaire du PLIE  Référent de parcours	Suite à l'engagement de la démarche, tout au long du déroulement du parcours y compris au cours des étapes intermédiaires (1 fois tous les 15 jours minimum en moyenne).	En co-construction avec le bénéficiaire : en entretien au téléphone à l'aide du réseau du professionnel et du bénéficiaire Il mobilise des mesures et des dispositifs.	Utilisation de méthodes et d'outils utilisés pour l'aide à la définition de projet professionnel. Par exemple : Démarche éducative en orientation, pédagogie du projet bilans, enquêtes, outils existants ou à créer ...	Organisme de formation Entreprises Référents d'étapes Les réseaux de professionnels
	<b>L'évaluation des étapes</b>	Mesurer les effets produits par l'engagement des différentes étapes et/ou démarches réalisées.	Bénéficiaire du PLIE  Référent de parcours Référent d'étape	Lors de périodes intermédiaires. A chaque fin d'étape.	Rencontres en situation (sur le lieu de l'action). Entretien de bilan Présentation au comité de suivi	Bilan du référent d'étape avec outil d'évaluation	Entreprise cliente Organisme de formation
	<b>Le suivi du parcours</b>	Continuer à construire et à réajuster les étapes nécessaires à l'accès à l'emploi.	Bénéficiaire du PLIE  Référent de parcours	Tout au long du parcours (1 fois tous les 15 jours minimum en moyenne) lors de périodes intermédiaires et A chaque fin d'étape. Lors d'étapes longues, le référent de parcours pourra ralentir le rythme (ex. : CES).	<b>Par un contact direct avec le bénéficiaire :</b> - entretien - suivi téléphonique - rencontre en situation - à l'aide des mesures et des dispositifs <b>- un accompagnement physique vers diverses structures peut être nécessaire</b>	- Signature du bénéficiaire à chaque entretien (PLIE Uni Est)  - Référence au document contractualisé du PLIE  - En s'appuyant sur les documents élaborés au cours du parcours	- les membres du comité de suivi - l'ensemble des personnes rencontrées ou à rencontrer par le bénéficiaire (réseau du référent de parcours)
	<b>Le suivi administratif</b>	Formaliser les éléments permettant de présenter l'activité et le travail réalisé.	Référent de parcours	Au fur et à mesure pour chaque comité de suivi, pour les Etats de situation au 30/06 et 31/12 et 31/03 et 28/11	- Saisie informatique - Traitement statistique - Capitalisation et formalisation de ses méthodes de travail	Outil informatique Tableau de bord Imprimés PLIE Fiche réalisation d'action Contrat de travail ou attestation	PLIE Commanditaires

## *FICHE 2 – Action d'étape*

### **Accueil -Diagnostic**

#### **Les objectifs visés dans cet axe sont les suivants :**

Assurer un accueil et un diagnostic social et professionnel des personnes sollicitant la structure sans orientation préalable. Cet accueil permettra l'orientation de la personne sur le dispositif de suivi (RMI, PLIE, ASI, ...) et l'opérateur le plus adapté pour la résolution de ses problèmes.

#### **Critères d'éligibilités des structures répondant au cahier des charges :**

- Structures étant en capacité d'assurer un accompagnement socioprofessionnel dans le cadre du FSE-PLIE
- Structures situées sur un territoire ou le Service Public de l'Emploi (EEI, ANPE) n'assure pas cette fonction d'accueil diagnostic
- Structures situées en priorité sur un territoire politique de la Ville

#### **Public ciblé :**

Les personnes résidant sur Lyon en démarche d'insertion sociale ou professionnelle ne disposant pas d'un accompagnement déjà financé dans le cadre des dispositifs de suivi.

#### **Moyens à mobiliser :**

- Proposer un rendez vous au plus tard 15 jours après la prise de contact
- S'assurer que la personne n'est pas suivie dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement (PLIE, RMI, ASI, TRACE...)
- Assurer au maximum 3 entretiens individuels de 45 minutes dans un lieu permettant l'échange individuel
- Recueillir la première demande
- Rédiger un diagnostic synthétisant les problématiques de la personne (santé, logement, emploi, ...)
- Suivant les problématiques rencontrées par la personne et le diagnostic du professionnel, proposer un accompagnement spécifique au sein de la structure ou réorienter la personne sur une autre structure qui propose un accompagnement approprié
- Transmettre la fiche accueil-diagnostic au partenaire pressenti pour assurer l'accompagnement ou au prescripteur de la mesure (ex : renvoi sur l'ANPE pour une prescription ASI)

#### **Utilisation de la fiche accueil-diagnostic :**

Cette fiche sert, dans un premier temps, à synthétiser le travail fait au cours des entretiens d'accueil.

Et dans un second temps, elle sert de fiche de positionnement entre l'opérateur qui a assuré l'accueil - diagnostic et celui pressenti pour assurer (ou prescrire, dans le cadre de l'ASI) l'accompagnement le mieux adapté.

#### **Bilan de fin d'année :**

- Remise des fiches accueil-diagnostic pour chaque personne rencontrée
- Rédaction d'un bilan quantitatif reprenant le nombre de personnes rencontrées, le nombre d'entretiens réalisés, le nombre et la nature des suivis, au sein de la structure et le nombre et la nature des réorientations

**Contact : Denis Galland, chef de projet Emploi/Insertion**

## FICHE ACCUEIL – DIAGNOSTIC

Confidentiel  
Fiche de liaison inter-partenariale

Nom de la structure :	Dates des rencontres :	-	-
-----------------------	------------------------	---	---

NOM :	Prénom :	Date de naissance :
-------	----------	---------------------

Adresse :

Téléphone :

### *Problématiques identifiées*

#### Logement

- Sans domicile
- Hébergement chez un tiers
- Logement précaire (foyer, CHRS...)
- Logement inadapté
- Autre :

#### Santé

- Reconnaissance travailleur handicapé
- Problème physique
- Problème psychologique
- Refus de prise en compte des problèmes de santé
- Autre :

#### Famille

- Parent isolé
- Problème de garde d'enfant
- Santé d'un proche
- Autre :

#### Ressources

- Endettement
- Sans ressource
- Ressources irrégulières
- Autre :

#### Administratif

- Carte de séjour
- Non maîtrise des démarches administratives
- Autre :

#### Comportement

- Manque de confiance en soi
- Problème relationnel
- Motivation
- Autre :

#### Maîtrise du français

- Illétrisme
- Français langue étrangère
- Scolarisé en France – problème d'écriture
- Scolarisé en France – problème de lecture
- Autre :

#### Formation

- Sans formation
- Formation obsolète
- Autre :

#### Emploi

- Faible niveau de qualification
- Sans expérience professionnelle
- Expérience professionnelle non valorisable
- Absence de projet professionnel
- Projet professionnel irréalistique
- Longue interruption
- Problème de mobilité
- Autre :

### *Synthèse de la situation*

### *Préconisation de suivi et orientation*

## *FICHE 3 – Action d'étape*

### Actions de mobilisation et dynamisation de personnes

#### Les objectifs visés dans cet axe sont les suivants :

- Remobiliser les personnes en parcours par la participation à une action s'appuyant sur des supports complémentaires et / ou différents de ceux liés traditionnellement à l'emploi.
- Rompre l'isolement des personnes : tisser des liens sociaux.

#### Public ciblé : bénéficiaires du PLIE de LYON

- Personnes pour lesquelles les outils d'insertion « classiques » ne semblent pas ou plus adaptés.
- Personnes ayant besoin de découvrir ou redécouvrir leurs potentiels en matière d'insertion professionnelle.
- Personnes ayant perdu des repères et des objectifs en terme de projet professionnel.

#### Plus Value recherchée :

- Adaptation des mesures individuelles d'accompagnement et d'évaluation en identifiant les causes de démobilisation face à une démarche d'emploi.
- Meilleure implication des acteurs de proximité dans le repérage des publics prioritaires par :
  - o une information régulière concernant les possibilités d'insertion professionnelle existantes,
  - o une invitation à réfléchir et à proposer des actions de remobilisation nécessaires pour orienter les publics concernés vers une démarche d'insertion, dans un but de redynamisation des publics cibles.
- Renforcement des outils d'évaluation des capacités des personnes en matière de mobilisation sur une démarche d'insertion professionnelle, et des moyens de repérage / reconnaissance de leurs potentiels et ressources d'action pour leur insertion professionnelle.

#### Moyens à mobiliser :

Tous les supports et moyens complémentaires et/ou différents de ceux utilisés habituellement dans les actions d'insertion (culture, sport, expression, multimédia, découverte, etc.), situés autour des centres d'intérêt des personnes, permettant une dynamique de projet, de revalorisation personnelle et professionnelle.

#### Indicateurs d'évaluation : d'impacts pour les bénéficiaires, de réalisation de l'action

##### **Quantitatifs**

- Montée en charge dans l'action
- Temps de présence dans l'action du bénéficiaire

##### **Qualitatifs**

- Engagement des personnes dans l'activité proposée
- Reprise de la confiance en soi, changement des comportements
- Remobilisation dans les démarches de recherche d'emploi ou de formation

**Contact : Frédérique Garcin, chef de projet Emploi/Insertion**

## *FICHE 4 - Action d'étape*

### Actions de mise en situation de travail

#### Les objectifs visés dans cet axe sont les suivants :

- Dynamiser la rotation sur les postes d'insertion par l'organisation d'évaluations régulières des capacités acquises (productives, en terme d'adaptabilité, etc.).
- Mobiliser les bénéficiaires dans une démarche de progression professionnelle, en valorisant leurs aptitudes et potentiels de progression.
- Mieux préparer la sortie des postes d'insertion, en prenant en compte les critères d'employabilité favorisant une intégration plus rapide sur un emploi classique.
- Adapter le travail d'évaluation individuelle au cours de la mise en situation de travail pour maintenir l'objectif emploi avec chaque bénéficiaire.
- Favoriser l'organisation des démarches qualifiantes dans les SIAE ou au cours de contrats d'insertion hors SIAE, en partenariat avec des structures de formation telles que l'AFPA : validation de positionnement professionnel, validation d'aptitudes / capacités / compétences.
- Augmenter le recours aux contrats en alternance pour faciliter l'embauche des bénéficiaires du PLIE, afin de renforcer leur chance d'intégration à l'emploi durable.

#### Public ciblé : bénéficiaires du PLIE de LYON

- Bénéficiaire en poste d'insertion en SIAE, en contrat à durée déterminée d'insertion (CES) ou classique (CDD), ou dans des actions d'orientation professionnelle.
- Personne ayant un objectif professionnel à valider et/ou à concrétiser.

#### Plus Value recherchée : préparation à la sortie de ces étapes de mise en situation de travail sur une stabilisation professionnelle (contrats de travail classiques et durables)

- Implication, plus en amont, des employeurs dans l'organisation des pré-requis afin de faciliter l'embauche des publics PLIE.
- Collaboration avec des employeurs, particulièrement avec l'organisation de temps d'immersion en entreprises classiques.
- Organisation de la rotation sur les postes d'insertion<sup>1</sup>.
- Meilleur positionnement du rôle des SIAE dans le parcours et par rapport aux employeurs : augmentation de l'efficacité du service de préparation à l'emploi dans les SIAE, proposition de services professionnels aux employeurs traditionnels en matière de préparation / pré-formation des personnes à l'emploi.
- Valorisation des réussites professionnelles par une démarche de reconnaissance et de mesure des progrès professionnels, en vue d'une validation des acquis professionnels et expérientiels.

#### Moyens à mobiliser :

- Les organismes de formation et les services publics de l'emploi, notamment afin de faciliter l'évaluation des acquis et des compétences pour l'élaboration de validation intermédiaire.
- Appui sur les démarches de validation des acquis (VAP – VAE)

#### Indicateurs d'évaluation : d'impacts pour les bénéficiaires, de réalisation de l'action

##### **Quantitatifs**

- Montée en charge dans l'action
- Nombre d'heures travaillées des bénéficiaires PLIE
- Nombre de contrats de MAD (pour les AI)

<sup>1</sup> Les porteurs de projets devront préciser dans le formulaire de réponse à l'appel d'offre (parties contenu, méthodes, budget) le temps et les moyens consacrés au suivi dans l'activité professionnelle en temps que telle, à la préparation à la sortie (immersions, formation, recherche d'emploi / positionnement, etc.) en lien avec le référentiel de parcours, particulièrement.

## Qualitatifs

- Identification des freins à l'emploi, pendant l'entretien ou pendant une mission de travail et retour d'information aux référents de parcours.
- Evolution (professionnelle et personnelle) des bénéficiaires pendant leurs contrats de travail.
- Bilan régulier avec les référents de parcours.

**Contact : Arnaud Auduc, chef de projet Emploi/Insertion**

Cf. pour rappel la note élaborée par la DRTEFP Rhône-Alpes (ci-après)

## INTERVENTION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN DANS LE CADRE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique, la Commission Technique Spécialisée s'est prononcée en 2001 en réservant le financement Fonds Social Européen aux actions visant la préparation à l'emploi, et le suivi, dans l'emploi ordinaire.

Cette décision a été motivée par le soutien financier dont bénéficient déjà les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) de la part de l'Etat, et destiné, aux termes de la circulaire DGEFP n° 99-17 du 26 mars 1999 relative à la réforme de l'insertion par l'activité économique, à compenser la faible productivité des personnes en insertion et le surcoût d'encadrement, ainsi qu'à financer leur accompagnement social et professionnel.

Cette aide est, pour les Entreprises d'Insertion, abondée par des crédits du Fonds Social Européen.

La persistance de difficultés dans l'instruction des projets portés par les SIAE amène, au regard des réalités très différentes que celles-ci présentent (composantes, finalités, niveaux d'aides publiques), à re-préciser les conditions de financement de ces structures, au titre du Fonds Social Européen.

### 1- LES PRINCIPES

Il convient de rappeler que les projets portés par les SIAE s'apprécient notamment à partir de deux principes présidant à l'intervention du Fonds Social Européen, à savoir :

- une même action ne peut bénéficier de plusieurs financements communautaires ; la circulaire précitée appelle les services à faire « preuve de vigilance dans les demandes de FSE qui pourraient provenir des différentes structures d'insertion par l'activité économique, afin d'éviter cette situation.»
- l'obligation d'additionnalité pesant sur les projets déposés ; l'objet de l'intervention du FSE doit être identifiable, et cette dernière ne peut se substituer au financement national.

Ces conditions amènent à distinguer plus spécifiquement les Entreprises d'Insertion (EI), bénéficiant déjà, sur les moyens qui leur sont alloués, de crédits FSE relevant du volet national à gestion déconcentrée, des autres structures d'insertion par l'activité économique.

### 2- LES ENTREPRISES D'INSERTION

En application des principes énoncés ci-dessus, il convient de distinguer dans les projets portés par les EI, l'objet sur lequel porte la demande de financement FSE :

1- Les actions, et les dépenses afférentes, liées à l'encadrement et à l'accompagnement des personnes en insertion. Ces actions font l'objet d'une intervention conjointe de l'Etat et du Fonds Social Européen (au titre du volet national à gestion déconcentrée) via une aide au poste précisément destinée à financer (cf. circulaire DGEFP n°99-17 du 26 mars 1999) l'encadrement et l'accompagnement social des personnes en insertion, - Ici compensation de l'emploi ordinaire...

Le contenu de cet accompagnement est défini par le projet social de l'EI qui, aux termes de la circulaire précitée, doit viser :

- le ré-entraînement aux rythmes de travail,
- l'apprentissage de nouvelles compétences professionnelles,
- l'accompagnement social en interne ou avec l'appui d'organismes spécialisés.

Dès lors, il convient de considérer que l'aide au poste abondée par les fonds communautaires couvre les frais d'encadrement et d'accompagnement engagés dans ce type d'actions, et que les financements correspondants ne peuvent être mobilisés à l'appui d'une quelconque demande de concours du Fonds Social Européen.

2- En revanche, sont éligibles les autres actions (hors accompagnement) ayant pour objet l'amélioration de l'employabilité des personnes en situation d'insertion (formations qualifiantes ou pré-qualifiantes, validation des acquis professionnels, intégration à l'emploi ordinaire...), et susceptibles d'être conduites dans le cadre des PLIE, à l'initiative d'autres acteurs pilotes (Conseils Généraux, Services Publics pour l'Emploi), ou des EI elles-mêmes.

Il découle de ces deux principes que les coûts liés à la rémunération des personnes affectées à l'encadrement et à l'accompagnement, et impliquées le cas échéant au titre de ces dernières actions, doivent nécessairement être écartés de l'assiette retenue pour le calcul d'une aide éventuelle au Fonds Social Européen.

### 3- LES AUTRES SIAE (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, Associations Intermédiaires, Organismes porteurs d'Activité d'Utilité Sociale)

Il s'agit ici de s'assurer, comme pour n'importe quel projet, que le critère d'additionnalité au regard des financements sollicités, est bien respecté. Cette vérification appartient aux services instructeurs en lien, le cas échéant, avec les Comités Départementaux d'Insertion par l'Activité Economique.

Sous réserve du respect de ces principes, sont notamment susceptibles d'être considérées :

- les actions de formation professionnelle en faveur des salariés en insertion,
- les actions de validation des acquis de l'expérience,
- les actions d'accompagnement social et professionnel,
- les actions d'intégration dans l'emploi.

## *FICHE 5 – Action d'étape*

### Actions d'accès à la formation

#### Les objectifs visés dans cet axe sont les suivants :

- Donner un sens à une action de formation de base de type Français Langue Etrangère, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, remise à niveau, ... par rapport à un objectif d'accès ou de retour à l'emploi
- Proposer des actions plus en rapport avec l'emploi pour ne pas confronter les bénéficiaires à une situation synonyme d'échec (situation scolaire)
- Utiliser les actions de type chantiers - école ou chantiers d'insertion pour dispenser des formations de remise à niveau en situation de travail
- Organiser des plans d'action pour proposer l'alternance emploi-formation
- Faciliter la découverte des métiers offrant des opportunités d'insertion professionnelle

#### Public ciblé : bénéficiaires du PLIE de LYON

- Personne sans qualification ou en besoin de qualification
- Personne ayant besoin d'une remise à niveau, d'une réactualisation de connaissances aussi bien techniques que générales
- Personne ayant un objectif professionnel identifié ou encore à confirmer

#### Plus Value recherchée :

- Optimisation des chances d'accès à la qualification des demandeurs d'emploi en situation d'exclusion
- Evolution des critères de recrutement en valorisant la motivation et les aptitudes à l'apprentissage d'un métier (exemple : méthode des habiletés)
- Optimisation du retour à l'emploi des publics sans qualification par le développement du recours à l'alternance : renforcement de l'encadrement pédagogique, sur-encadrement des stages en alternance pour renforcer les évaluations en situation professionnelle
- Mutualisation des compétences en matière d'évaluation des besoins d'apprentissage

#### Moyens à mobiliser :

- Les organismes de formation pour organiser la coordination de stages en alternance (emploi – formation)
- Les organismes permettant la validation des acquis de l'expérience
- Les services publics de l'emploi pour mobiliser les corporations professionnelles les plus en difficulté de recrutement
- Les prestations d'évaluation de compétences
- Les GEIQ
- Les possibilités de financement de la formation individuelle (congés individuels de formation CDD, ASSEDIC, etc.)
- Les matières premières, selon besoin, pour la réalisation de chantiers pédagogiques, moyens annexes (transports, repas des bénéficiaires, équipements de travail, etc.)

#### Indicateurs d'évaluation : d'impacts pour les bénéficiaires, de réalisation de l'action

##### **Quantitatifs**

- Montée en charge dans la formation
- Nombre d'heures de formation (moyenne par bénéficiaire)

##### **Qualitatifs**

- Vérification du projet professionnel
- Acquisition de techniques professionnalisantes ou de savoirs de base
- Bilans réguliers avec les référents de parcours

**Contact : Frédérique Garcin, chef de projet Emploi/Insertion**

## *FICHE 6 - Action d'étape*

### Actions d'intégration et de maintien dans l'emploi

#### Les objectifs visés dans cet axe sont les suivants :

- Appui spécifique sur poste de travail en vue de la stabilisation dans l'emploi
- Valorisation des compétences et qualités professionnelles acquises par le nouveau salarié durant son parcours d'insertion
- Définition des objectifs et des moyens d'adaptation au poste de travail
- Optimisation des conditions d'accueil et d'intégration professionnelle, en lien avec l'employeur
- Anticipation et prévention des risques d'échec
- Diminution du taux de rupture de contrat de travail

#### Public ciblé : bénéficiaires du PLIE de LYON

- Personnes en parcours d'insertion en cours d'accès à un contrat de travail stable et durable, et acceptant la poursuite de l'accompagnement dans l'emploi
- Personnes ayant déjà rencontré des difficultés d'intégration lors de reprises d'emploi antérieures

#### Plus Value recherchée :

- Maintien en démarche professionnalisante et/ou qualifiante sur le poste de travail
- Négociation et contractualisation avec l'employeur en vue d'un suivi spécifique et individualisé dans la phase d'intégration professionnelle
- collaboration effective avec des employeurs : tutorat en entreprise, suivi in situ, partenariats opérationnels avec des acteurs de formation et/ou d'accompagnement

#### Moyens à mobiliser :

- Articulations avec le référent de parcours PLIE selon des modalités de collaboration définies
- Outils de contractualisation avec l'employeur
- Modalités d'intervention et de concertation tripartite : employeur, bénéficiaire, accompagnant
- Mesures de retour à l'emploi, contrats en alternance, actions collectives de type recrutements en nombre, etc
- Partenaires potentiels : organismes de formation, ANPE (articulation avec la prestation PADE), branches patronales, chambres consulaires, etc
- Professionnels des structures d'insertion par l'activité économique : tutorat, relations avec les employeurs

#### Indicateurs d'évaluation :

##### Quantitatifs :

- Montée en charge en cours d'exécution de l'action
- Nombre d'entretiens avec les encadrants en entreprise
- Nombre de contacts avec les employeurs
- Nombre d'entretiens avec le nouveau salarié pendant les 6 mois de l'action
- Nombre d'accès à l'emploi confirmés à 6 mois
- Nombre d'entreprises ayant aménagé leur processus de recrutement et d'intégration

##### Qualitatifs :

- Désignation d'un tuteur par l'employeur
- Implication de l'encadrement intermédiaire dans les actions visant à l'intégration du nouveau salarié
- Adaptation des objectifs de réalisation attribués au salarié
- Mise en place d'un plan de formation
- Analyse des causes de non confirmation de contrats : typologie, capitalisation
- Analyse des difficultés résolues avec l'accompagnement dans l'emploi : typologie, capitalisation

##### Indicateurs de moyens et de méthodes :

- Formation spécifique du ou des professionnel(s) en charge de l'action
- Connaissance et/ou pratique de la logique d'entreprise par ce ou ces professionnel(s)
- Temps prévu à consacrer respectivement au suivi des personnes et aux relations avec les employeurs

**Contact : Françoise Rolland, chef de projet Emploi/Insertion**

## *FICHE 7 – Action d'étape*

### Actions Complémentaires

#### Les objectifs visés dans cet axe sont les suivants :

- Accroître et diversifier les solutions offertes aux personnes en démarche d'insertion et d'accès à l'emploi, en complément des actions inscrites sur les axes précédemment décrits (notamment avec un support culturel)
- Prendre en compte et traiter des difficultés périphériques à l'emploi, facteurs d'exclusion sociale et freinant la progression des personnes vers leur objectif de stabilisation sociale et professionnelle (mobilité, accueil petite enfance, endettement, etc.)
- Permettre à des personnes en démarche d'insertion de participer à la réalisation d'une action collective et les aider à réutiliser pour leurs parcours vers l'emploi les outils mis en œuvre pour mener à bien cette action
- Impliquer ces personnes en tant qu'acteurs dans leur environnement professionnel, social, civique

#### Orientations :

- insertion sociale
- rapprochement avec le monde économique
- participation des personnes aux actions, notamment en lien avec les acteurs culturels

#### Public ciblé : toute personne habitant Lyon en risque d'exclusion et en démarche d'insertion sociale et professionnelle

#### Plus Value recherchée :

- meilleure articulation entre les actions d'insertion sociale et d'insertion professionnelle
- développement d'actions concourant à l'émergence de nouvelles pratiques en terme d'insertion et d'accès à l'emploi,
- formalisation et développement de partenariats opérationnels, particulièrement avec des acteurs économiques et sociaux
- reconnaissance des personnes en tant qu'acteurs de changement

#### Moyens à mobiliser :

- acteurs du travail social : logement, santé, droits, vie familiale et personnelle, loisirs, etc.
- acteurs du monde économique : employeurs, clubs d'entreprises, cabinets de recrutement et de gestion des ressources humaines, etc.
- actions émergentes ou déjà en cours, contribuant à la progression des personnes vers leur objectif de stabilisation sociale et professionnelle
- dispositifs de participation à la vie civique, citoyenne (consultations, expressions), sous forme d'événements, d'espaces permanents

#### Indicateurs d'évaluation :

##### **Quantitatifs :**

- montée en charge dans l'action
- nombre de solutions sociales et organisationnelles, trouvées avec les personnes
- temps de présence dans l'action des bénéficiaires
- construction et utilisation de documents d'expériences, répertoires, carnets d'adresses, etc.

##### **Qualitatifs :**

- stabilisation professionnelle et sociale des personnes engagées dans les actions
- constitution de réseaux d'interlocuteurs utiles, professionnels et sociaux
- participation des personnes tout au long des actions (assiduité, intérêt)
- identification par les personnes d'aptitudes, de capacités et de compétences
- utilisation des principes de conduite de projet par les personnes dans leurs démarches d'insertion et de recherche d'emploi

**Contact : Françoise Rolland, ALLIES  
Yamina Aït-Yahia, ALLIES**

## *FICHE 7 bis - Action d'étape*

### Action Expérimentale Accès à la Culture Cultures du Cœur – ALLIES

#### Les objectifs visés dans cet axe sont les suivants :

- Permettre l'accès à la culture aux personnes en démarche d'accompagnement socioprofessionnel avec :
  - l'accès aux spectacles (offre de Cultures du Cœur)
  - la mise en place d'activité de sensibilisation (visites de lieux culturels, rencontres avec des artistes ou des personnes en charge de l'animation de lieux culturels, participation à des répétitions, ...)
- Professionnaliser les chargés d'accompagnement à la médiation culturelle

#### Public ciblé :

Personnes en démarche d'insertion professionnelle avec une priorité pour des bénéficiaires PLIE.

#### Les moyens à mobiliser :

- Désigner un référent culturel au sein de la structure d'accompagnement social.  
Cette personne assurera l'animation des ateliers culturels et pourra être amenée à accompagner les personnes les moins autonomes lors des spectacles (la place de l'accompagnant est gratuite).
- Conventionner avec Cultures de Cœur pour bénéficier de la mise à disposition gratuite de places de spectacles et de l'offre d'activité de sensibilisation.
- Mettre en place un groupe de personnes participant à des ateliers collectifs et bénéficiant de l'offre de spectacle de Cultures du Cœur.
- Incrire les personnes aux spectacles dans le cadre de l'offre de Cultures du Cœur avec la possibilité d'être accompagné par le référent culturel.
- Mettre en place des rencontres collectives au sein des lieux culturels (Opéra, Théâtre des Célestins, ...) avec l'aide de la plate-forme d'accompagnement Cultures de Cœur.
- Professionnaliser les chargés d'accompagnement à la médiation culturelle par la participation à la formation organisée par Cultures du Cœur (3 journées en 2005).

#### Bilan de fin d'année :

Rédaction d'un bilan quantitatif reprenant :

- le nombre d'ateliers organisés
- la nature de l'atelier (visites de lieux, rencontres d'artistes...)
- le nombre et l'identité des personnes présentes à l'atelier
- le nombre de places de spectacles, la nature du spectacle et l'identité des participants

Rédaction d'un bilan qualitatif permettant d'avoir une approche individuelle. Ce bilan permettra de vérifier l'apport de l'action pour tous les bénéficiaires de l'action.

**Contact : Yamina Aït-Yahia (ALLIES)  
Denis Galland (ALLIES)**